

Liberté Égalité Fraternité

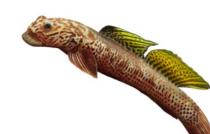
Projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche des bichiques







1. Contexte



Bichiques = alevins de deux espèces de cabots bouche-ronde : Sicyopterus lagocephalus (gros bichique, répartition zone indo-pacifique) et Cotylopus acutipinnis (bichique fine, endémique Mascareignes)

Pêche aux bichiques pratiquée de longue date, mais a un impact sur le recrutement des géniteurs.

Stock en nette diminution. Bichique fine en danger d'extinction!

Déclassement masses d'eau DCE



1. Contexte

Encadrement de la pêche = une des mesures à mettre en œuvre pour reconstituer les stocks de bichiques (en complément : lutte contre braconnage, actions sur restauration continuité écologique...)

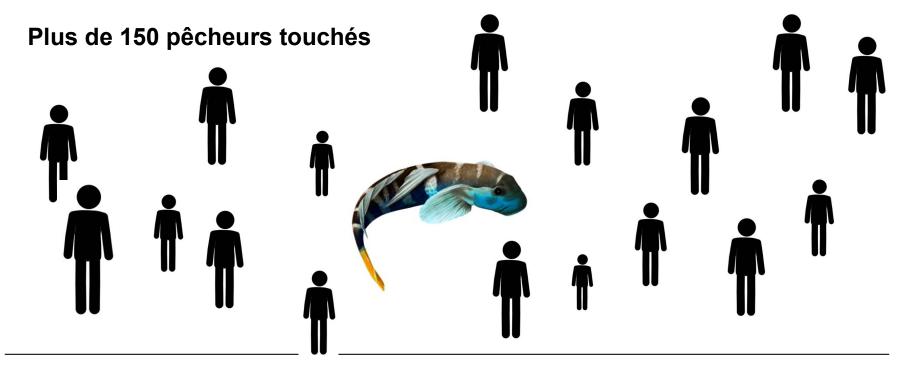
L'aboutissement d'actions coordonnées de longue haleine :

- 2013 : GT bichiques (rivière du Mât)
- 2019 : stratégie amphihalins (CEB)
- 2020 : GT réglementation bichiques
- 2021 : Concertation



2. La concertation

Concertation réalisée au 1^{er} semestre 2021 afin d'alimenter la réflexion sur la construction du cadre réglementaire





2. La concertation





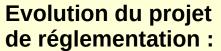
Saint-Benoit: 10/02/2021

Saint-Pierre: 19/02/21



2. La concertation

3 réunions publiques > 150 pêcheurs	Saint-Benoît 10/02/21 Saint-Pierre 19/02/21 Saint-Denis 25/02/21		
12 réunions rivières > 110 pêcheurs	Roches: - 24/03/21 - 17/04/21 - 07/06/21 Langevin: - 16/04/21 - 29/09/21 Galets:	Saint-Étienne : - 16/04/21 - 03/06/21 Marsouins : - 30/03/21 Mât : - 03/12/2020 - 12/03/21	
	21/04/21	- 24/06/21	



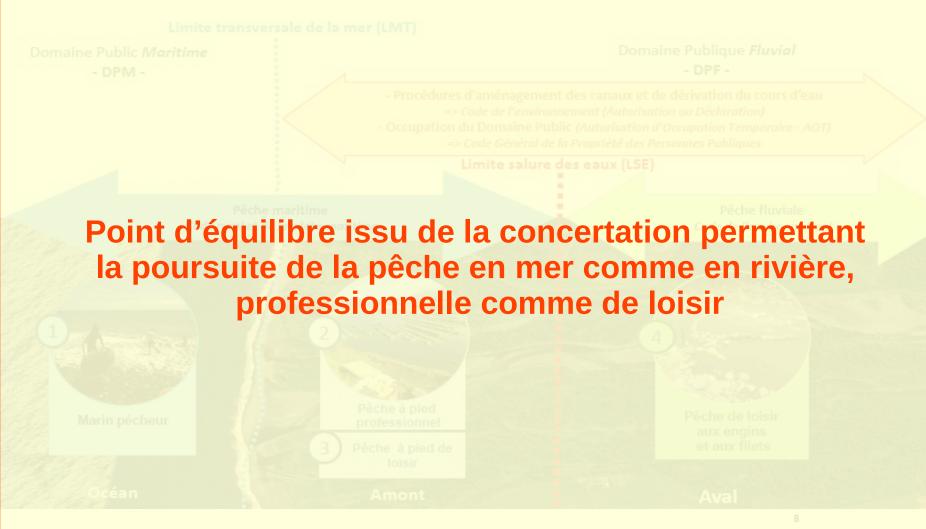
- ouverture passée de 5 à 6 mois
- tous types de matériaux utilisés pour les vouves
- ..



Cahier des charges de l'arrêté :

- Couvrir la pêche fluviale et la pêche maritime, professionnelle et de loisir
- Définir les conditions d'exercice du droit de pêche :
 - 1) Périodes et zones de pêche → **régulation spatio-temporelle**
 - 2) Engins de pêche → régulation des capacités de pêche
 - 3) Régulation par les prises
 - → Proposition d'une nouvelle réglementation pour maintenir une activité de pêche compatible avec les enjeux de préservation des espèces







I - Régulation spatio-temporelle

Regulation temporelle

Périodes d'interdiction de pêche de mars à août de façon à reconstituer et pérenniser le stock d'adultes en rivière

Interdiction de pêche la nuit pour les non-professionnels

Regulation spatiale

Identification de **zones autorisées et de zones interdites** à la pêche :

- *Mer :* pêche interdite au droit des embouchures et dans la RNMR
- *Rivière :* Canal libre et carto lots de pêche en amont de la LSE. Pêche interdite dans la RNNESP



II - Régulation de la capacité de pêche

Localisation	Mer	Rivière aval LSE	Rivière aval ou amont LSE
Usage	Professionnel	Professionnel	Amateur
Engin de pêche	Filet moustiquaire	Vouve (+ estacades mobiles et filets barrière)	Vouve
Matériaux	Choix libre	Choix libre	Choix libre
Dimensions	40 m²	80 cm de diamètre et 1,5m de long	80 cm de diamètre et 1,5m de long
Nombre d'engins	Deux par pêcheur mais un seul en action de pêche	4 vouves	2 vouves (ou gonis sur Langevin aval)



III - Régulation par les prises

Pêche professionnelle

Pas de régulation dans un premier temps.

A voir ultérieurement si nécessaire et sur la base de l'enregistrement des captures.

Pêche de loisir

Limitation sur le principe d'une pêche de loisir sans vente : 3 kg par jour et par pêcheur.



4. Prochaines échéances

Calendrier:

- octobre 2021 : consultations institutionnelles (FDAAPPMA, OFB, CRPMEM)
- 28 octobre 2021 : CEB
- du 8 au 29 novembre 2021 : consultation du public et communication
- décembre 2021 : signature de l'arrêté préfectoral
- 1er janvier 2022 : **application** du nouveau cadre et communication
- 1er mars 2022 : **fermeture** jusqu'au 1er septembre



4. Prochaines échéances

Poursuite de front des autres chantiers :

- Accompagnement des pêcheurs pour la mise en conformité des pêcheries (loi sur l'eau, AOT...) et l'ouverture légale d'une pêche amateur aux engins et filets
- Lutte contre le **braconnage** (plan de contrôles 2022)
- Restauration de la continuité écologique
- Réflexion sur un suivi de l'efficacité des mesures de l'arrêté



Questions des membres ? Avis sur le projet ?



Avis de la commission amphihalins

La commission amphibalins propose au CEB d'émettre un **avis favorable** sur le projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche des bichiques.

Certains de ses membres souhaiteraient diminuer la **taille des filets** utilisés par les pêcheurs en mer. La commission est toutefois consciente que les mesures proposées dans le projet d'arrêté sont issues de la longue phase de concertation qui a eu lieu en 2020-2021 dans un objectif de **recherche d'équilibre et d'acceptabilité sociale**.

Elle rappelle la nécessité de **continuer à agir en complément sur les autres pressions**, par exemple les barrages, le braconnage et la qualité chimique des cours d'eau



Liberté Égalité Fraternité

Merci de votre attention!

Comité de l'eau et de la biodiversité 28 octobre 2021

